



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### SÉANCE ORDINAIRE

**DATE :** Mardi 19 juin 2018  
**HEURE :** 19 h 30  
**LIEU :** Centre administratif de la MRC

**Sont présents :** BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville  
BELLEFROID Martin, maire de Pike River  
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome  
DROLET Jacques, maire de Bolton-Ouest  
GRAVEL Guy, maire d'Abercorn  
JANECEK Pierre, maire de Dunham  
LAFRANCE Michel, maire de Sutton  
LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg  
LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford  
MELCHIOR Patrick, maire de Farnham  
NEIL Steven, maire de Brigham  
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine  
RHÉAUME Claude, représentant d'East Farnham  
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station  
SANTERRE Albert, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge  
SELBY Tom, maire de Brome  
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford  
TÉTREAU Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge  
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East  
VILLENEUVE Louis, maire de Bromont

**Est absent :** CHAMBERLIN Brent, maire de Saint-Armand

**Formant quorum** sous la présidence de madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet et maire d'East Farnham.

**Sont également présents :** messieurs Robert Desmarais, directeur général, Denis Beauchamp, directeur du développement économique au CLD, Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire et M<sup>e</sup> Alexandra Pagé, greffière par intérim, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
1. Première période de questions du public
2. Adoption du procès-verbal du 15 mai 2018 et mention d'une modification à la résolution 177-0518
3. Actualités du CLD :
  - 3.1. Campagne estivale 2018
  - 3.2. Demande d'appui pour le projet de l'École des entrepreneurs du Québec
  - 3.3. Demande d'appui à la mesure du dynamisme entrepreneurial des MRC de la Montérégie
  - 3.4. Demande d'information au MÉSI concernant les pôles régionaux d'innovation et d'entrepreneuriat
  - 3.5. Rapport des activités du CLD
4. Autorisation de procéder au 1<sup>er</sup> versement de 99 640,75 \$ au CLD provenant du Fonds de développement des territoires
5. Rapport du comité de gestion des matières résiduelles du 5 juin 2018 :
  - 5.1. Formations pour les employés et les citoyens sur les matières organiques
  - 5.2. Impression des dépliants d'information
6. Rapport du comité de transport collectif et adapté du 4 juin 2018
7. Rapport du comité des carrières et sablières du 5 juin 2018
8. Rapport du comité consultatif d'aménagement du 12 juin 2018 :
  - 8.1. Présentation pour adoption des règlements de contrôle intérimaire :
    - 8.1.1. Règlement de contrôle intérimaire 09-0518 concernant la gestion de l'implantation de centres de traitement de données ou de minage de cryptomonnaies
    - 8.1.2. Règlement de contrôle intérimaire 08-0518 relativement à l'encadrement de l'utilisation du sol visant à entreposer, à distribuer ou à vendre du gaz propane
  - 8.2. Avis de motion et adoption du projet de règlement 10-0618 modifiant le schéma d'aménagement et de développement en vue d'encadrer les activités minières, les carrières et sablières
  - 8.3. Certificats de conformité :
    - 8.3.1. Règlements 153-17, 154-17, 155-17, 156-17, 157-17 et 158-17 – Saint-Armand
    - 8.3.2. Règlement 73-1-2018 – Sutton
    - 8.3.3. Règlement 2018-04303 – Saint-Ignace-de-Stanbridge
    - 8.3.4. Règlement 2018-03303 – Saint-Ignace-de-Stanbridge
    - 8.3.5. Règlement 1840-03-2018 – Cowansville
    - 8.3.6. Règlement 1841-07-2018 – Cowansville
    - 8.3.7. Règlement 1845-01-2018 – Cowansville
    - 8.3.8. Règlement 1037-05-2018 – Bromont
    - 8.3.9. Règlement 1037-04-2018 – Bromont
    - 8.3.10. PPCMOI 2018-06-224 – Lac-Brome



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- 8.3.11. Règlement 344-2018 – Bolton-Ouest
- 8.3.12. Règlement 1841-08-2018 – Cowansville
- 8.3.13. Règlement 315 – East Farnham
- 8.3.14. Règlement 316 – East Farnham
9. Certificats de conformité :
  - 9.1. Règlement 227-08-05 – Canton de Bedford
  - 9.2. Règlement 314 – East Farnham
10. Rapport du comité de gestion de l'eau du 12 juin 2018 :
  - 10.1. Autorisation de signature – Certificats d'autorisation MDDELCC :
    - 10.1.1. Travaux d'aménagement - Branche 4 du cours d'eau Swennen à Saint-Armand
    - 10.1.2. Travaux d'aménagement - Branche 46 du cours d'eau Morpions à Sainte-Sabine
    - 10.1.3. Travaux d'entretien des cours d'eau sans désignation situés sur les lots P-56 et 133 à Saint-Armand
  - 10.2. Entente intermunicipale pour la réalisation des travaux d'entretien de la branche 43 du cours d'eau Morpions touchant aux municipalités de Sainte-Brigide-d'Iberville et Sainte-Sabine
  - 10.3. Demande d'appui de l'OBV de la baie Missisquoi – Accès aux informations des producteurs agricoles dans le cadre du projet interventions ciblées sur le contrôle des eaux de ruissellement et la conservation des sols dans les secteurs dégradés de Brome-Missisquoi
11. Abrogation des règlements, actes d'accord et procès-verbaux relatifs aux cours d'eau de la juridiction des bureaux des délégués des MRC Brome-Missisquoi, du Haut-Richelieu et de Rouville
12. Avis de motion et dépôt d'un projet du règlement 11-0618 concernant l'abrogation des règlements de cours d'eau de juridiction exclusive à la MRC Brome-Missisquoi
13. Rapport du comité des services de santé dans Brome-Missisquoi du 24 mai 2018 :
  - 13.1. Retour sur la conférence de presse sur la prévention de la maladie de Lyme
  - 13.2. Adoption de la démarche pour améliorer le bilan de santé de la population de Brome-Missisquoi
14. Rapport du comité de l'évaluation du 5 juin 2018
15. Rapport du comité administratif du 5 juin 2018 :
16. Échéancier pour l'élaboration d'une stratégie d'attraction de nouvelles populations
  - 16.1. Informations sur la deuxième année du FARR Montérégie
17. OBV Yamaska – Journée de réflexion par Jacques Drolet
18. Support à l'achat local par Jacques Drolet
19. Bolton-Ouest : célébration des producteurs et des artisans par Jacques Drolet
20. Actions à entreprendre en gestion des matières résiduelles
21. Avancement du projet de déploiement d'Internet haute vitesse sur le territoire de Brome-Missisquoi
22. Présentation pour adoption du rapport 2017-2018 du PADF Montérégie et du bilan 2015-2018
23. Plan d'action pour l'attraction de main-d'œuvre et de jeunes familles
  - 23.1. Présentation pour discussion
  - 23.2. Rencontre de travail maires avec les DG et convocation d'une séance extraordinaire du conseil
24. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour juin, juillet et août
25. Correspondances :
  - 25.1. Résolution CM2018-05-129 de la MRC de Coaticook demandant une bonification de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires pour reconnaître le rôle de gouvernement de proximité des municipalités
  - 25.2. Résolution 18-06-156 de Laverlochère-Angliers appuyant la résolution 10250-04-2018 de la MRC de la Haute-Gaspésie demandant la permission de modifier les horaires de faction pour les services ambulanciers
  - 25.3. Lettre de la Ville de Lac-Brome concernant la demande d'implantation du service 211 (service d'information et de référence centralisé vers les ressources communautaires)
  - 25.4. Résolution 05-18-162 de la MRC de Témiscamingue concernant le programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier
26. Questions diverses
27. Deuxième période de questions du public
28. Levée de la séance

212-0618

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL  
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

**ADOPTÉ**

213-0618

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 MAI 2018

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 15 mai 2018 tel que rédigé et présenté séance tenante.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

214-0618

Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

ACTUALITÉS DU CLD

**A. CAMPAGNE DE PUBLICITÉ – ÉTÉ 2018**

Monsieur Beauchamp indique aux maires que la présentation de la campagne estivale touristique 2018 est disponible sur le Box et les invite à le contacter s'ils ont besoin de plus de détails.

**APPUI AU CLD DE BROME-MISSISQUOI POUR LE DÉPÔT DE SA  
CANDIDATURE DANS LE CADRE DU DÉPLOIEMENT RÉGIONAL DE  
L'ÉCOLE DES ENTREPRENEURS DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat (PAGE) du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI), un financement total de 4,4 M\$ a été octroyé à l'École des entrepreneurs du Québec (ÉEQ);

**CONSIDÉRANT** que ce financement octroyé à l'ÉEQ est pour permettre le déploiement de son offre de services dans trois (3) nouvelles régions du Québec d'ici 2019 afin de s'associer à de nouveaux partenaires provenant de différentes régions pour canaliser de façon structurée et collective l'offre de formations faite aux entrepreneurs;

**CONSIDÉRANT** que le CLD est pour la région de Brome-Missisquoi le guichet unique des services offerts pour les entrepreneurs;

**CONSIDÉRANT** que le CLD a déjà en place son écosystème entrepreneurial offrant une panoplie de services, dont une offre de formations, en partenariat avec le CAMPUS Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que ce nouveau partenariat avec l'ÉEQ permettrait de bonifier et d'enrichir l'offre de formations et de services pouvant être offerte à nos entrepreneurs;

**CONSIDÉRANT** que les Commissions scolaires du Val-des-Cerfs et d'Eastern Townships ont donné leur appui à la candidature du CLD et travailleront en partenariat avec lui pour le déploiement de l'offre de formations;

**CONSIDÉRANT** que le CLD de Brome-Missisquoi a déposé sa candidature lors de l'appel de propositions pour le déploiement régional de l'École des entrepreneurs du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU :**

D'appuyer le projet de l'École des entrepreneurs du Québec présenté par le CLD de Brome-Missisquoi dans le cadre de l'appel de projets provincial.

**ADOPTÉ**

215-0618

**MESURE DE L'INDICE ENTREPRENEURIAL –  
APPUI AU PROJET COMMUN DE MONTÉRÉGIE ÉCONOMIQUE**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de financement sera déposée par Montérégie économique au Fonds d'appui régional au rayonnement des régions (FARR) de la Montérégie et au Fonds de développement des régions du Mouvement Desjardins pour la réalisation d'un projet de mesure du dynamisme entrepreneurial des MRC et de l'agglomération de Longueuil;

**CONSIDÉRANT** que les MRC et CLD souhaitent mesurer le dynamisme entrepreneurial de leur territoire, tel que développé depuis près de 10 ans par la *Fondation de l'entrepreneurship*, et le comparer à l'indice entrepreneurial québécois;

**CONSIDÉRANT** que les MRC et CLD de la Montérégie se montrent favorables à contribuer à la réalisation du projet;

**CONSIDÉRANT** que la Table des préfets de la Montérégie a manifesté la volonté d'appuyer le projet de mesure du dynamisme entrepreneurial des territoires de MRC;

**CONSIDÉRANT** que les représentants locaux du Fonds de développement des régions du Mouvement Desjardins de la Montérégie expriment un intérêt à soutenir financièrement la mesure du dynamisme entrepreneurial sur plusieurs territoires de la Montérégie;

**CONSIDÉRANT** que la *Fondation de l'entrepreneurship* reconnaît l'expertise de la firme *Léger* qui évalue l'indice provincial du dynamisme entrepreneurial depuis 2009, qu'elle dispose de la méthodologie, de l'expertise et des ressources pour mener ce projet;



No de résolution  
ou annotation

216-0618

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que la firme *Léger* a soumis une offre de service pour la réalisation du projet;

**CONSIDÉRANT** que Montérégie Économique est un OBNL admissible selon les critères du FARR et du Fonds de développement des régions du Mouvement Desjardins;

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi désire connaître l'indice entrepreneurial de Brome-Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la demande de financement que déposera Montérégie Économique au Fonds d'appui régional au rayonnement des régions (FARR) de la Montérégie et au Fonds de développement des régions du Mouvement Desjardins pour la réalisation du projet de mesure du dynamisme entrepreneurial des MRC de la Montérégie et de l'agglomération de Longueuil.

De transmettre copie de la présente résolution aux MRC de la Montérégie, à la Ville de Longueuil et à Montérégie Économique.

**ADOPTÉ**

### **DEMANDE D'INFORMATION AU MÉSİ DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS EN MONTÉRÉGIE : PÔLES RÉGIONAUX D'INNOVATION ET D'ENTREPRENEURIAT**

**CONSIDÉRANT** que le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation a lancé en février 2018 un appel de projets pour créer des pôles d'innovation et d'entrepreneuriat dans chacune des régions du Québec, en plus des Îles-de-la-Madeleine;

**CONSIDÉRANT** qu'une rencontre d'information pour la Montérégie s'est tenue le 27 mars 2018 avec plusieurs organismes d'aide aux entreprises et des entrepreneurs;

**CONSIDÉRANT** que lors de cette rencontre, la direction régionale du MESI a confirmé qu'advenant le dépôt de plusieurs dossiers dans ce cadre d'appel de projets, le MESI recommanderait aux organismes de redéposer une demande commune;

**CONSIDÉRANT** que le projet déposé par *Montérégie Économique* correspondait en tous points aux exigences formulées;

**CONSIDÉRANT** que l'OBNL *Montérégie Économique* a déposé un projet incluant les 14 MRC et l'agglomération de Longueuil et qui favorisait la concertation des acteurs en innovation, en entrepreneuriat ainsi que des entreprises;

**CONSIDÉRANT** que *Montérégie Économique* regroupe les responsables en développement des 14 MRC / CLD et de l'agglomération de Longueuil;

**CONSIDÉRANT** qu'il est important pour les élus municipaux et pour leurs organismes en développement de démontrer leur leadership dans le soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat pour la Montérégie;

**CONSIDÉRANT** qu'une résolution d'appui au projet a été adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée de la Table des Préfets de la Montérégie;

**CONSIDÉRANT** qu'une décision défavorable à ce projet a été rendue le 31 mai 2018;

**CONSIDÉRANT** qu'il est présentement impossible, malgré les efforts déployés, d'obtenir des explications en lien avec ce refus;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'exprimer notre incompréhension et déception quant à la décision rendue le 31 mai dernier;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
ET RÉSOLU :**

D'informer la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, madame Dominique Anglade que le conseil de la MRC Brome-Missisquoi est déçu et choqué par le choix du promoteur pour le Pôle d'innovation et d'entrepreneuriat en Montérégie et lui demande de réviser sa décision en faveur du projet de Montérégie Économique.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

217-0618

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### **B. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CLD**

Monsieur Beauchamp mentionne que le rapport des activités du CLD a été envoyé par courriel et que si les maires ont des questions, ils peuvent communiquer avec lui.

### **AUTORISATION DE PROCÉDER AU VERSEMENT DE 25 % DE LA SUBVENTION PROVENANT DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) 2018-2019 AU CLD**

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le premier versement au CLD Brome-Missisquoi représentant de la somme de 99 640,75 \$ provenant du Fonds de développement du territoire (FDT) 2018-2019, soit 25 %, le tout conformément au pacte fiscal.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

218-0618

### **FORMATION DES EMPLOYÉS ET DES CITOYENS SUR LES MATIÈRES ORGANIQUES**

**CONSIDÉRANT** que le plan de communication prévoit faire une formation aux employés municipaux et aux citoyens sur la collecte des matières organiques;

**CONSIDÉRANT** que la firme Solinov est depuis le début le consultant de la Régie pour les appels d'offres, la demande de PTMOBC et la mise en place du projet de compostage;

**CONSIDÉRANT** que la MRC La Haute-Yamaska et les autres municipalités clientes pourraient aussi être intéressées à participer à cette formation;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR CLAUDE RHÉAUME  
ET RÉSOLU :**

De donner le mandat à la firme *Solinov* pour la dispense de quatre (4) formations soit : une (1) destinée aux employés municipaux et trois (3) aux citoyens, pour un montant de 6 800 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

219-0618

### **IMPRESSION DE DÉPLIANTS INFORMATIFS**

**CONSIDÉRANT** qu'il est essentiel pour obtenir une participation citoyenne efficace, de donner l'information aux citoyens pour savoir comment faire le compostage en bac brun;

**CONSIDÉRANT** qu'un dépliant d'information est un bon outil pour diffuser l'information;

**CONSIDÉRANT** que ce dépliant d'information sera inséré à l'intérieur de la trousse de départ dans le bac brun;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR TOM SELBY  
ET RÉSOLU :**

De donner le mandat d'impression du dépliant informatif à *Imprimerie Dumaine* pour l'impression de 30 000 déliants au montant de 5 684 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

### **DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ TRANSPORT**

Monsieur Francis Dorion dépose le rapport du comité de transport adapté et collectif du 5 juin 2018.

Aucune question n'est posée relativement aux sujets traités par le comité.



No de résolution  
ou annotation

220-0618

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DES CARRIÈRES ET SABLIERES DU 5 JUIN**

Monsieur Dorion dépose le rapport du comité des carrières et sablières du 5 juin 2018.

Aucune question n'est posée relativement aux sujets traités par le comité.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE 09-0518 RELATIF AUX  
CENTRES DE TRAITEMENT, DE PRODUCTION OU D'ENTREPOSAGE DE DONNÉES**

**CONSIDÉRANT** la multiplication de l'implantation de centres de traitement, de production ou d'entreposage de données tels que des sites de minage de cryptomonnaies;

**CONSIDÉRANT** que ce type d'usage est nouveau et mal encadré par la réglementation d'urbanisme locale, et qu'il peut représenter plusieurs contraintes environnementales notamment en matière de bruit, de vibrations et de consommation d'électricité;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de pousser les réflexions quant aux réelles retombées économiques attribuables à l'implantation de ce type d'usage sur le territoire de Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de décréter un gel temporaire en vue d'établir un cadre réglementaire régional et d'enchâsser le tout dans le schéma d'aménagement et de développement;

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution de contrôle intérimaire 179-0518 par le conseil des maires du 15 mai 2018 et que cette dernière a une durée de vie limitée en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** que l'article 64 de *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à la MRC d'adopter un règlement de contrôle intérimaire;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a entrepris un processus de modification de son schéma d'aménagement et de développement à cet effet par l'adoption d'un avis de motion;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été dûment donné et que le projet de règlement 09-0518 a été déposé lors de la séance régulière du conseil du 15 mai 2018;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le règlement de contrôle intérimaire (RCI) 09-0518 visant à encadrer l'implantation ou l'accroissement de centres de traitement, de production ou d'entreposage de données, tel que présenté séance tenante.

**ADOPTÉ**

221-0618

**ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE 08-0518 RELATIF À  
L'UTILISATION DU SOL À DES FINS D'ENTREPOSAGE,  
DE DISTRIBUTION ET DE VENTE DE GAZ PROPANE**

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi travaille à relocaliser des installations d'entreposage, de distribution et de vente de gaz propane sises sur le territoire de la municipalité de Brigham pour des raisons de sécurité publique, de par leur trop grande proximité de secteurs résidentiels;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande d'exclusion de la zone agricole a été déposée à la CPTAQ en ce sens;

**CONSIDÉRANT** qu'à l'heure actuelle de nouvelles installations d'entreposage, de distribution et de vente de gaz propane peuvent s'établir sans encadrement particulier sur le territoire de Brome-Missisquoi, notamment parce que la réglementation locale est imprécise ou incomplète;

**CONSIDÉRANT** que ce type d'activité peut représenter un risque pour la sécurité des biens et des personnes situés à proximité;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'établir un gel temporaire sur tout le territoire de la MRC en vue d'enchâsser le tout dans le schéma d'aménagement et de développement au moyen d'un amendement à venir;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a entrepris un processus de modification de son schéma d'aménagement et de développement à cet effet, par l'adoption d'un avis de motion;



No de résolution  
ou annotation

222-0618

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution de contrôle intérimaire 181-0518 par le conseil des maires du 15 mai 2018 et que cette dernière a une durée de vie limitée en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** que l'article 64 de *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à la MRC d'adopter un règlement de contrôle intérimaire;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a entrepris un processus de modification de son schéma d'aménagement et de développement à cet effet par l'adoption d'un avis de motion;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été dûment donné et que le projet de règlement 08-0518 a été présenté lors de la séance régulière du conseil du 15 mai 2018;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE  
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le règlement de contrôle intérimaire (RCI) 08-0518 afin d'encadrer l'implantation ou l'accroissement des sites d'entreposage, de distribution ou de vente de gaz propane exercés à titre d'usage principal sur tout le territoire de Brome-Missisquoi, tel que présenté séance tenante

**ADOPTÉ**

### **AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT 10-0618 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT EN VUE D'ENCADRER LES ACTIVITÉS MINIÈRES, LES CARRIÈRES ET SABLIERES**

Avis de la motion est, par la présente, donné par Jacques Drolet avec dispense de lecture, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du règlement 10-0618 modifiant le schéma d'aménagement et de développement en vue d'encadrer les activités minières, les carrières et sablières afin notamment d'assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire.

### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 10-0618 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT EN VUE D'ENCADRER LES ACTIVITÉS MINIÈRES, LES CARRIÈRES ET SABLIERES**

**CONSIDÉRANT** que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC a adopté le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement numéro 05-0508 et est entrée en vigueur le 23 septembre 2008;

**CONSIDÉRANT** que le schéma d'aménagement a été modifié par les règlements 02-0309, 07-0609, 10-1209, 07-1010, 06-0311, 10-1211, 05-0314, 06-1013 08-0616 02-0617 et 04-0917;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC peut modifier son schéma d'aménagement et ses amendements conformément aux articles 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** que l'orientation gouvernementale pour assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire est entrée en vigueur le 14 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT** que cette orientation permet à la MRC d'identifier les territoires qu'elle juge incompatibles à l'activité minière afin d'assurer un développement durable et harmonieux;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a présence de substances minérales propices à l'exploitation dans certaines portions du territoire et que leur mise en valeur est souhaitée;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'établir un cadre normatif distinct entre les carrières et sablières dont le droit aux substances minérales est du domaine privé et les sites miniers dont le droit aux substances minérales est du domaine de l'État;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
ET RÉSOLU :**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'adopter le projet de règlement 10-0618 modifiant le schéma d'aménagement et de développement ainsi que son document d'accompagnement, tel que présenté, le tout conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Ce règlement permettra d'assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire.

De demander au Ministre son avis relativement audit projet de règlement 10-0618, le tout conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**ADOPTÉ**

### CONCOURS PHOTO 2018-2019

Madame Grimard informe les maires qu'un concours de photos sera lancé le 21 juin prochain à travers tout le territoire de la MRC. Ce concours se déroulera sur quatre saisons et se terminera donc à l'automne 2019. Des affiches promotionnelles seront mises dans bon nombre de lieux publics et un *kit web* sera acheminé aux municipalités afin qu'elles puissent également en faire la promotion. Les maires ont reçu des affiches du concours pour leur hôtel de ville.

223-0618

### CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - RÈGLEMENTS 153-17, 154-17, 155-17, 156-17, 157-17 ET 158-17 – SAINT-ARMAND

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Armand a transmis à la MRC le 9 mai 2018 les règlements 153-17 (Plan d'urbanisme), 154-17 (Zonage), 155-17 (Lotissement), 156-17 (Construction), 157-17 (Permis et certificats) et 158-17 (PIIA);

**CONSIDÉRANT** que ces règlements visent à assurer la concordance aux règlements 02-0315 et 08-0616 modifiant le schéma d'aménagement et de développement;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU :**

De déclarer les règlements 153-17 (Plan d'urbanisme), 154-17 (Zonage), 155-17 (Lotissement), 156-17 (Construction), 157-17 (Permis et certificats) et 158-17 (PIIA) de la Municipalité de Saint-Armand **CONFORMES** au schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard desdits règlements.

**ADOPTÉ**

224-0618

### CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 73-1-2018 - SUTTON

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Sutton a transmis à la MRC le 22 mai 2018 le règlement 73-1-2018 relatif au Projet d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à réviser certaines dispositions du règlement tel que:

1. L'ajout d'objectifs et de critères d'évaluation pour une nouvelle zone nommée « secteur du Vieux-Verger » en plus d'y intégrer la carte de délimitation de la zone appelée annexe C;
2. La mise à jour de certains éléments du PIIA;
3. La modification des cartes annexes A et B.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR TOM SELBY  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 73-1-2018 de la Ville de Sutton **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

225-0618

### CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 2018-04303 – SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de St-Ignace-de-Stanbridge a transmis à la MRC le 22 mai 2018 le règlement 2018-04303 modifiant le règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à permettre la classe d'usage A-1 (élevage, culture, para-agricole) dans la zone I1-25.





No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE  
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 2018-04303 de la Municipalité de St-Ignace-de-Stanbridge **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

226-0618

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 2018-03303 –  
SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de St-Ignace-de-Stanbridge a transmis à la MRC le 22 mai 2018 le règlement 2018-03303 relatif au règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à permettre les boutiques de vente d'antiquités comme usage accessoire à l'habitation dans les zones SIG-02-A, P-06 et C1-07 à certaines conditions.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 2018-03303 de la Municipalité de St-Ignace-de-Stanbridge **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

227-0618

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1840-03-2018 – COWANSVILLE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 10 mai 2018 le règlement 1840-03-2018 modifiant le règlement relatif au plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à modifier les limites du périmètre d'urbanisation de la ville pour y autoriser un projet agricole sur le lot 3 799 715;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à assurer la concordance au règlement 02-0617 modifiant le schéma d'aménagement et de développement;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 1840-03-2018 de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

228-0618

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1841-07-2018 – COWANSVILLE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 10 mai 2018 le règlement 1841-07-2018 relatif au règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à créer la zone *Ap-1* à partir de la zone *Cgl-1* et qu'une nouvelle grille des spécifications et de normes d'implantation sera créée.

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à assurer la concordance au règlement 02-0617 modifiant le schéma d'aménagement et de développement;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAULT  
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK  
ET RÉSOLU :**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De déclarer le règlement 1841-07-2018 de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

229-0618

### CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1845-01-2018 – COWANSVILLE

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 10 mai 2018 le règlement 1845-01-2018 relatif au règlement des conditions d'émission de permis;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à apporter des corrections d'ordre administratif tel que le titre, la date de référence et le terme « permis de construire »;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 1845-01-2018 de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

230-0618

### CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1037-05-2018 – BROMONT

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bromont a transmis à la MRC le 8 juin 2018 le règlement 1037-05-2018 modifiant le règlement de zonage 1037-2017;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à autoriser la construction d'une résidence bifamiliale sur le lot 2 930 950 en agrandissant la zone PAM-06 à même une partie de la zone PAM-02 et remplacer la grille des usages de la zone PAM-06 afin d'autoriser l'usage bifamilial.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 1037-05-2018 de la Ville de Bromont **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

231-0618

### CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1037-04-2018 – BROMONT

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bromont a transmis à la MRC le 8 juin 2018 le règlement 1037-04-2018 modifiant le règlement de zonage 1037-2017;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à :

- Créer la zone PDA7-05 qui remplace la zone PDA10-01;
- Créer la nouvelle zone PDA10-01 à même une portion de la zone PDA10-02;
- Ajouter une nouvelle grille des spécifications pour la zone PDA7-05 (Usages autorisés : Terrain de golf extérieur (existant) et aire protégée);
- Modifier la grille des spécifications pour la zone PDA10-01 (permettre la construction de 2 résidences multifamiliales de 52 logements).

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
APPUYÉ PAR CLAUDE RHÉAUME  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 1037-04-2018 de la Ville de Bromont **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

232-0618

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – PPCMOI 2018-06-224 – LAC-BROME**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Lac-Brome a transmis à la MRC le 8 juin 2018 la résolution finale 2018-06-224 relative au règlement de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation (PPCMOI);

**CONSIDÉRANT** que cette résolution vise à permettre l'opération d'une microbrasserie comprenant resto-bar, vente de produits complémentaires et salle de dégustation au 576, chemin de Knowlton à certaines conditions.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
ET RÉSOLU :**

De déclarer la résolution finale 2018-06-224 relative au règlement de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation (PPCMOI) de la Ville de Lac-Brome **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

**ADOPTÉ**

233-0618

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 344-2018 – BOLTON-OUEST**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Bolton-Ouest a transmis à la MRC le 11 juin 2018 le règlement 344-2018 modifiant le règlement de construction 266-2008;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à ajouter des dispositions particulières afin d'encadrer les constructions sur pieux ou pilotis.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR MICHEL LAFRANCE  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 344-2018 de la Municipalité de Bolton-Ouest **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

234-0618

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1841-08-2018 – COWANSVILLE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 11 juin 2018 le règlement 1841-08-2018 modifiant le règlement de zonage 1841;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à :

- Pour la zone CaP-1 :
  - Ajouter la classe d'usage C11 (Vente au détail biens de consommation) avec exception où seuls les commerces de proximité sont autorisés;
  - Retirer la classe d'usage C15, vente au détail dépanneur seulement
- Ajouter une définition pour commerce de proximité.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX  
APPUYÉ PAR CLAUDE RHÉAUME  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 1841-08-2018 de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

235-0618

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 315 – EAST FARNHAM**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'East Farnham a transmis à la MRC le 11 juin 2018 le règlement 315 modifiant le règlement 299 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise principalement à apporter des précisions d'interprétation pour certaines dispositions de la partie II, modifications de dispositions du règlement quant aux expressions et définitions.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 315 de la Municipalité d'East Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

236-0618

### CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 316 – EAST FARNHAM

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'East Farnham a transmis à la MRC le 11 juin 2018 le règlement 316 modifiant le règlement 212 relatif à l'émission et aux tarifs des permis et certificats;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise principalement à :

- Soumettre la zone R1-15 à l'obtention d'un certificat d'autorisation lorsqu'il y a garde de chevaux.
- Préciser les éléments exigés lors d'une demande pour certains permis ou de certificats d'autorisation.
- Modifier certains tarifs pour les permis et les certificats.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 316 de la Municipalité d'East Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

237-0618

### CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 227-08-05 – CANTON DE BEDFORD

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité du Canton de Bedford a transmis à la MRC le 13 juin 2018 le règlement 227-08-05 modifiant le règlement relatif au lotissement 227-08;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise principalement à ajouter des exigences de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et maintien d'un espace naturel pour toute opération cadastrale de trois lots et plus, sauf exception prévues.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 227-08-05 de la Municipalité du Canton de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

238-0618

### CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 314 – EAST FARNHAM

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'East Farnham a transmis à la MRC le 14 juin 2018 le règlement 314 modifiant le règlement relatif au zonage 209;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise principalement à :

- Modifier les dispositions relatives aux cases de stationnement en zone Résidentielle.
- Créer les zones C1-08 et R2-08 à même une partie de la zone R1-03;
- Ajouter de nouvelles grilles des usages et normes pour les zones C1-08 et R2-08;
- Modifier la grille des usages et normes de la zone C1-11 pour permettre la catégorie I1 Industrie légère;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- Permettre et encadrer la garde de chevaux à des fins personnelles pour la zone R1-15;
- Ne plus soumettre la zone EFN-02 au PIIA;
- Retirer l'usage A1 et la note *seule la garde d'animaux agricoles est autorisée à des fins personnelles à titre d'usage accessoire à l'usage résidentiel unifamilial* pour les zones R1-16, R1-19 et R1-24.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
APPUYÉ PAR TOM SELBY  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 314 de la Municipalité d'East Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

239-0618

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA DEMANDE D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE AU MDDELCC POUR LA BRANCHE 4 SWENNEN À ST-ARMAND**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, Chapitre 6) la MRC Brome-Missisquoi a compétence exclusive à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent, y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine;

**CONSIDÉRANT** le projet de la branche 4 du cours d'eau Swennen prévoit l'aménagement d'une aire de filtration et une aire de sédimentation à même le cours d'eau et la mise en place de mesures de protection du cours d'eau par le propriétaire;

**CONSIDÉRANT** que la bonification des travaux d'entretien traditionnels de cours d'eau agricoles est réalisée dans le cadre du projet « *Interventions ciblées sur le contrôle de l'érosion et la conservation des sols dans les secteurs dégradés et les secteurs des travaux de cours d'eau* », réalisé en partenariat avec l'OBV de la baie Missisquoi, le MAPAQ, l'UPA Brome-Missisquoi, l'IRDA et le MDDELCC;

**CONSIDÉRANT** que les aménagements proposés s'inscrivent dans une approche hydrogéomorphologique, et visent à assurer le drainage adéquat des terrains, à améliorer la durabilité des travaux, améliorer la qualité de l'eau et à améliorer la qualité des habitats

**CONSIDÉRANT** que le coût spécifique des bonifications sera assumé par des subventions et ne sera pas facturé à la municipalité, et ultimement aux propriétaires situés dans le bassin de répartition;

**CONSIDÉRANT** que les travaux seront assujettis à un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREULT  
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser monsieur Simon Lajeunesse, coordonnateur de la gestion des cours d'eau, à signer la demande de certificat d'autorisation au MDDELCC pour les travaux d'aménagement de la branche 4 du cours d'eau Swennen à Saint-Armand.

**ADOPTÉ**

240-0618

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA DEMANDE D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE AU MDDELCC POUR LA BRANCHE 46 DU COURS D'EAU MORPIONS À SAINTE-SABINE**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, Chapitre 6) la MRC Brome-Missisquoi a compétence exclusive à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent, y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine;

**CONSIDÉRANT** le projet de la branche 46 du cours d'eau Morpions prévoit l'aménagement d'épis, de zones de migration latérales, de chenal à deux niveaux, de panneaux stabilisateurs végétaux, un marais filtrant et la mise en place de mesures de protection du cours d'eau, comme des bandes riveraines élargies, par les propriétaires;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que la bonification des travaux d'entretien traditionnels de cours d'eau agricoles est réalisée dans le cadre du projet « *Interventions ciblées sur le contrôle de l'érosion et la conservation des sols dans les secteurs dégradés et les secteurs des travaux de cours d'eau* », réalisé en partenariat avec l'OBV de la baie Missisquoi, le MAPAQ, l'UPA Brome-Missisquoi, l'IRDA et le MDDELCC;

**CONSIDÉRANT** que les aménagements proposés s'inscrivent dans une approche hydrogéomorphologique, et visent à assurer le drainage adéquat des terrains, à améliorer la durabilité des travaux, améliorer la qualité de l'eau et à améliorer la qualité des habitats;

**CONSIDÉRANT** que les travaux seront assujettis à un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser monsieur Simon Lajeunesse, coordonnateur de la gestion des cours d'eau, à signer la demande de certificat d'autorisation au MDDELCC pour les travaux d'aménagement de la branche 46 du cours d'eau Morpions à Sainte-Sabine.

**ADOPTÉ**

241-0618

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA DEMANDE D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE GÉNÉRALE AU MDDELCC POUR LES COURS D'EAU SANS DÉSIGNATION SITUÉS SUR LES LOTS P-56 ET 133 À SAINT-ARMAND**

**CONSIDÉRANT** la demande de la ville de Saint-Armand pour la réalisation de travaux d'entretien dans des cours d'eau sans désignation situés sur les lots P-56 et 133 à Saint-Armand;

**CONSIDÉRANT** que l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6)* attribue aux MRC le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

**CONSIDÉRANT** que ce cours d'eau est sous la compétence de la MRC Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que les travaux seront assujettis à une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GUY GRAVEL  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser monsieur Simon Lajeunesse, coordonnateur de la gestion des cours d'eau, à signer la demande d'autorisation générale au MDDELCC pour les travaux d'entretien des cours d'eau sans désignation situés sur les lots P-56 et 133 à Saint-Armand.

**ADOPTÉ**

242-0618

### **ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 43 DU COURS D'EAU MORPIONS**

**CONSIDÉRANT** qu'une compétence commune en matière de cours d'eau peut s'exercer en vertu de l'article 109 de la *Loi sur les compétences municipales*, soit par l'intermédiaire d'un bureau des délégués, soit dans le cadre d'une entente entre les MRC concernées;

**CONSIDÉRANT** que des travaux sont requis pour la branche 43 du cours d'eau Morpions, touchant aux municipalités de Sainte-Brigide-d'Iberville et Sainte-Sabine;

**CONSIDÉRANT** que ce cours d'eau relève de la juridiction du bureau des délégués des MRC Brome-Missisquoi et du Haut-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** que les services de la firme ALPG consultants ont été retenus par la résolution 450-1217 adoptée par le conseil de la MRC Brome-Missisquoi afin d'étudier, planifier et superviser les travaux dans la branche 43 du cours d'eau Morpions;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
ET RÉSOLU :**

Que la MRC Brome-Missisquoi sollicite l'accord de la MRC du Haut-Richelieu pour la conclusion d'une entente ayant pour objet de confier à la MRC Brome-Missisquoi l'exercice de la compétence relative aux travaux de nettoyage et d'aménagement requis dans la branche 43 du cours d'eau Morpions;

Qu'advenant l'accord de la MRC du Haut-Richelieu, le conseil autorise la signature de telle entente par le préfet ou en son absence le préfet suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

**ADOPTÉ**

243-0618

### **DEMANDE D'APPUI DE L'OBV DE LA BAIE MISSISQUOI – ACCÈS AUX INFORMATIONS DES PRODUCTEURS AGRICOLES DANS LE CADRE DU PROJET INTERVENTIONS CIBLÉES SUR LE CONTRÔLE DES EAUX DE RUISSELLEMENT ET LA CONSERVATION DES SOLS DANS LES SECTEURS DÉGRADÉS DE BROME-MISSISQUOI**

**CONSIDÉRANT** que les objectifs du projet « *Interventions ciblées sur le contrôle des eaux de ruissellement et la conservation des sols dans les secteurs dégradés de Brome-Missisquoi* » visent à réduire l'impact des eaux de ruissellement provenant des terres agricoles sur le territoire et que ce projet est réalisé en partenariat avec la MRC Brome Missisquoi grâce au financement du MAPAQ;

**CONSIDÉRANT** que le projet cible les producteurs agricoles dont les terres sont situées dans les bassins versants des travaux d'entretien des cours décrétés par la MRC Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que des aménagements sont intégrés aux travaux d'entretien des cours d'eau décrétés par la MRC Brome-Missisquoi en fonction des caractéristiques hydrauliques et géomorphologiques, et ce, sans compromettre les impératifs du drainage agricole afin d'améliorer la durabilité des travaux;

**CONSIDÉRANT** que pour atteindre les objectifs du projet un agronome a été engagé pour réaliser des plans d'interventions à l'échelle des fermes concernées, rencontrer les producteurs agricoles et les accompagner pour la mise en place des actions proposées, et ce, en partenariat avec les conseillers agricoles;

**CONSIDÉRANT** que l'accès aux PAA des producteurs agricoles ciblés permettrait de prendre en compte le diagnostic global de l'entreprise et les actions en agroenvironnement proposées par son agronome lors de la rédaction des plans d'interventions individuels;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR MICHEL LAFRANCE  
ET RÉSOLU :**

De demander au MAPAQ de permettre à l'OBV de la baie Missisquoi l'accès aux PAA des producteurs dont les terres sont situées dans les bassins versants des travaux d'entretien de cours d'eau qui sont pris en compte dans le cadre du projet « *Interventions ciblées sur le contrôle des eaux de ruissellement et la conservation des sols dans les secteurs dégradés de Brome-Missisquoi* » aux mêmes termes et conditions que pour les projets de bassins versants soutenus par le Volet 2 du programme Prime vert du MAPAQ.

De demander au MAPAQ de reconnaître les producteurs qui s'engagent à réaliser des actions dans le cadre du projet « *Interventions ciblées sur le contrôle des eaux de ruissellement et la conservation des sols dans les secteurs dégradés de Brome-Missisquoi* » comme projet collectif et d'accorder un remboursement de 90 % des frais des travaux et projets réalisés financés dans le cadre du programme Prime Vert.

**ADOPTÉ**

244-0618

### **AUTORISATION D'ABROGER LES RÈGLEMENTS, ACTES D'ACCORD ET PROCÈS- VERBAUX RELATIFS AUX COURS D'EAU DE LA JURIDICTION DES BUREAUX DES DÉLÉGUÉS DES MRC BROME-MISSISQUOI, DU HAUT-RICHELIEU ET DE ROUVILLE**

**CONSIDÉRANT** que l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales stipule qu'un cours d'eau qui relie ou sépare le territoire de plusieurs municipalités régionales de comté est de la compétence commune de celles-ci;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** la convocation par la MRC du Haut-Richelieu des bureaux des délégués des MRC Brome-Missisquoi, du Haut-Richelieu et de Rouville le 28 juin 2018 à 10 h 20 visant l'abrogation de tous les règlements, actes d'accord et procès-verbaux des cours d'eau de la juridiction du bureau des délégués des MRC Brome-Missisquoi et du Haut-Richelieu, ainsi que du bureau des délégués des MRC Brome-Missisquoi, du Haut-Richelieu et de Rouville;

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur de la Loi sur les compétences municipales le 1<sup>er</sup> janvier 2006;

**CONSIDÉRANT** que les articles 194 et 214 de la Loi sur les compétences municipales ont abrogé tous les articles de la Loi sur les cités et villes et du Code municipal qui portaient sur la gestion des cours d'eau municipaux

**CONSIDÉRANT** que le maintien en vigueur de tous les règlements, actes d'accord et procès-verbaux relatifs aux cours d'eau du territoire de la MRC Brome-Missisquoi, adoptés conformément à l'ancien régime législatif, n'est plus requis;

**CONSIDÉRANT** l'orientation favorable à l'abrogation des règlements, des actes d'accord et des procès-verbaux des cours d'eau de la part du comité des cours d'eau;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK  
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU :**

Que le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi signifie son approbation à l'abrogation de l'ensemble des règlements, actes d'accord et procès-verbaux relatifs aux cours d'eau sous juridiction des bureaux des délégués des MRC Brome-Missisquoi et du Haut-Richelieu, des MRC Brome-Missisquoi et de Rouville et des MRC Brome-Missisquoi, de Rouville et du Haut-Richelieu.

**ADOPTÉ**

### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 11-0618 CONCERNANT L'ABROGATION DES RÈGLEMENTS DE COURS D'EAU DE JURIDICTION EXCLUSIVE À LA MRC BROME-MISSISQUOI**

Avis de motion est, par la présente, donné par Michel Lafrance avec dispense de lecture, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du règlement numéro 11-0618 afin notamment abroger les règlements, les actes d'accord et procès-verbaux relatifs aux cours d'eau du territoire de la MRC Brome-Missisquoi.

Un projet du règlement 11-0618 est également déposé au conseil.

### **MESURES À METTRE EN PLACE SUIVANT LA CONFÉRENCE DE PRESSE SUR LA MALADIE DE LYME DU 14 MAI AU CENTRE DE LA NATURE DE COWANSVILLE**

Monsieur Desmarais mentionne que certaines mesures seront mises en place afin d'améliorer l'information auprès de la population concernant la prévention de la maladie de Lyme dans Brome-Missisquoi dont notamment :

- L'installation d'affiches métalliques extérieures : vérification de la possibilité de la traduire en anglais, déterminer les besoins des municipalités et fournir les informations nécessaires pour la commander.
- Offrir des formations pour les travailleurs municipaux travaillant à l'extérieur. Une première sera offerte le vendredi 22 juin en matinée au centre administratif de la MRC.

### **AVANCEMENT DE LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION POPULATIONNELLE EN SANTÉ**

Monsieur Desmarais informe les maires que le comité a donné son aval pour la démarche de planification populationnelle en santé.

Présentation des deux grandes étapes :

1. L'identification des besoins de santé et de bien-être de la population
2. La priorisation des besoins en santé et en bien-être.

L'analyse des besoins se fera sur trois niveaux :

1. Au niveau régional par le comité des services de santé sur laquelle il serait important d'ajouter des intervenants du milieu de l'éducation.





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

2. Par quatre tables d'intervenants selon les groupes d'âge : les aînés, les adultes, les jeunes et la petite enfance.
3. Selon les pôles de services de la MRC, soit les tables de développement des communautés de Bedford, Bromont, Cowansville, Farnham, Lac-Brome et Sutton.

### DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ D'ÉVALUATION DU 5 JUIN

Monsieur Desmarais dépose le rapport du comité d'évaluation du 5 juin 2018.

Aucune question n'est posée relativement aux sujets traités par le comité.

### ÉCHÉANCIER POUR L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE D'ATTRACTION DE NOUVELLES POPULATIONS DANS BROME-MISSISQUOI

Monsieur Desmarais mentionne qu'il a été discuté au comité administratif du 5 juin dernier de l'échéancier de la présentation de la stratégie d'attraction

Il a été décidé que les étapes d'adoption du plan d'action pour l'attraction de main-d'œuvre et de jeunes familles dans Brome-Missisquoi irait comme suit :

- 19 juin : dépôt d'un document de travail du plan d'action et présentation des grandes orientations au conseil des maires;
- Début juillet : discussion concernant la stratégie d'attraction dans les conseils municipaux ;
- 4 juillet : rencontre des maires et DG de toutes les municipalités pour présentation finale et discussion du plan d'action suivi d'une séance extraordinaire du conseil de la MRC pour adopter le plan d'action;
- 21 août : conférence de presse pour la présentation officielle de la stratégie d'attraction aux citoyens de Brome-Missisquoi préalablement au conseil des maires

### INFORMATION SUR LES MODALITÉS DE LA DEUXIÈME ANNÉE DU FARR MONTÉRÉGIE

Monsieur Desmarais mentionne que la Table des préfets de la Montérégie a récemment adopté les modalités de gestion du FARR pour la 2<sup>e</sup> année. Cette année, l'enveloppe de la Montérégie représentera environ 6,8 M\$ le tout séparé en trois enveloppes distinctes de la façon suivante :

1. Enveloppe par MRC (la portion de la MRC Brome-Missisquoi est établie à 214 232 \$)
2. Enveloppe des ententes sectorielles avec différents ministères
3. Enveloppe de 2,7 M\$ pour un appel de projets pour les organismes et entreprises privées

Il mentionne que le 15 juin dernier a eu lieu au Campus du Fort St-Jean, 15 rue Jacques-Cartier Nord à Saint-Jean-Sur-Richelieu, le Forum sur le FARR. Il s'agissait d'une rencontre pour obtenir de l'information du FARR. Tous les renseignements sont disponibles sur le site du MAMOT Montérégie.

### JOURNÉE DE RÉFLEXION DE L'OBV YAMASKA

Monsieur Jacques Drolet, maire de Bolton-Ouest et représentant de la MRC Brome-Missisquoi auprès du CA de l'OBV Yamaska, mentionne aux maires que l'OBV Yamaska souhaite organiser une journée de réflexion afin de planifier les actions à venir. Ainsi, il invite les maires à lui partager leurs réflexions ou commentaires par courriel.

### SUPPORT À L'ACHAT LOCAL

Monsieur Jacques Drolet, maire de Bolton-Ouest, mentionne aux maires l'importance d'acheter des produits locaux pour encourager nos producteurs locaux et par le fait même pour agir en protestation des politiques économiques américaines.

Monsieur Patrick Melchior, maire de Farnham, ajoute que le fait pour les maires d'être présent dans les marchés publics ou dans les événements locaux et d'acheter des produits d'ici permet d'encourager les citoyens à faire de même.

### FÊTES DES VOISINS DE BOLTON-OUEST : CÉLÉBRATION DES PRODUCTEURS ET DES ARTISANS

Monsieur Jacques Drolet, maire de Bolton-Ouest, invite les maires à se joindre à la fête des voisins de Bolton-Ouest qui se déroulera le 11 août prochain sous le thème de la célébration des producteurs et des artisans. Une invitation sera envoyée aux maires sous peu.



No de résolution  
ou annotation

245-0618

Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**DEMANDE D'OFFRE DE SERVICE POUR L'ÉLABORATION D'UNE ÉTUDE  
SUR LES DIFFÉRENTES OPTIONS POSSIBLES POUR LA  
GESTION DES MATIÈRES RECYCLABLES**

**CONSIDÉRANT** la crise actuelle qui touche le marché des matières recyclables;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise *Récupération 2000 inc.* a déposé un avis d'intention de faire une proposition en vertu de la Loi sur la faillite le 30 mai 2018;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a urgence d'agir, il y a lieu de demander une offre de service pour l'élaboration d'une étude des différents scénarios envisageables par la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK  
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
ET RÉSOLU :**

De demander une offre de service à *Raymond Chabot Grant Thornton* pour l'élaboration d'une étude portant sur les différentes options possibles d'acquisition des actifs de *Récupération 2000 inc.* par la MRC et/ou les municipalités locales et/ou la RIGMRBM pour éviter la fermeture du centre de tri situé à Cowansville.

Que cette offre soit déposée avant le 4 juillet 2018.

**ADOPTÉ**

246-0618

**DÉPÔT D'UNE INTENTION D'ACQUISITION DES ACTIFS DE RÉCUPÉRATION 2000 INC.**

**CONSIDÉRANT** la crise actuelle qui touche la valorisation des matières recyclables;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise *Récupération 2000 inc.* « R2000 » a déposé un avis d'intention de faire une proposition en vertu de la Loi sur la faillite le 30 mai 2018;

**CONSIDÉRANT** que *PricewaterhouseCoopers inc.* « PwC » agit à titre de syndic suivant le dépôt de l'avis d'intention de R2000 et est ainsi en charge de gérer le processus de proposition;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de préserver le service de centre de tri pour les citoyens de la région;

**CONSIDÉRANT** que le délai maximal pour présenter une offre à PwC est établi au 16 juillet 2018 à midi;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a urgence d'agir;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

De transmettre la présente résolution à *PricewaterhouseCoopers inc.* « PwC » afin de l'informer de l'intérêt de la MRC d'étudier la possibilité à se porter acquéreur, en collaboration avec la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi, des actifs de R2000 en bloc ou en partie.

**ADOPTÉ**

247-0618

**AUTORISATION GÉNÉRALE DE MAINTIEN DU SERVICE DES ÉCOCENTRES**

**CONSIDÉRANT** la crise actuelle qui touche la valorisation des matières recyclables;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise *Récupération 2000 inc.* a déposé un avis d'intention de faire une proposition en vertu de la Loi sur la faillite le 30 mai 2018;

**CONSIDÉRANT** la possibilité de fermeture imminente de R2000;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de maintenir le service des écocentres pour les citoyens sur l'ensemble du territoire de la MRC;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a urgence d'agir et de prévoir toutes les éventualités;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAU  
ET RÉSOLU :**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'autoriser madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet de la MRC, à négocier une ou plusieurs ententes à court terme avec un ou plusieurs fournisseurs afin d'assurer le maintien des activités des écocentres sur le territoire de Brome-Missisquoi, advenant la cessation des activités de *Récupération 2000 inc.*

**ADOPTÉ**

### **AVANCEMENT DU PROJET DE DÉPLOIEMENT D'INTERNET HAUTE-VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE BROME-MISSISQUOI**

Monsieur Gilles Rioux, maire de Stanbridge Station et représentant de la MRC Brome-Missisquoi au sein du CA de IHR, mentionne que l'entente avec le fédéral est finalement signée. Le projet de la MRC Brome-Missisquoi est ainsi le premier au Québec à être officiellement signée avec le fédéral. Le gouvernement provincial devrait apposer sa signature sous peu ce qui permettra la poursuite des opérations après une certaine période de retard.

248-0618

### **ADOPTION DU RAPPORT 2015-2018 DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) DE LA MONTÉRÉGIE**

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi a été désignée à titre de MRC délégataire responsable de la gestion du PADF pour la Montérégie et qu'à cet égard a mandé l'Agence forestière de la Montérégie à agir à titre de mandataire pour la livraison du programme et la reddition de compte annuelle auprès du MFFP;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de ce programme, il est impératif que chacune des MRC signataires de l'entente de délégation adopte le rapport triennal 2015-2018 du PADF;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le rapport triennal 2015-2018 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), le tout tel que présenté séance tenante.

De transmettre le rapport à la Table des Préfets de la Montérégie et à toutes les MRC de la Montérégie et de leur demander de l'adopter par résolution.

De transmettre le rapport au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), monsieur Luc Blanchette, ainsi que l'ensemble des résolutions des MRC de la Montérégie.

**ADOPTÉ**

### **PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION POUR L'ATTRACTION DE MAIN-D'ŒUVRE ET DE JEUNES FAMILLES**

Messieurs Dorion et Desmarais présentent le tableau synthèse de la stratégie d'attraction comprenant les 3 grands axes et la déclinaison de ceux-ci en 13 objectifs.

La synthèse de la stratégie ainsi que le montage financier 2018-2021 sera transmis aux municipalités afin que les conseils municipaux puissent en discuter en séance.

249-0618

### **RENCONTRE DE TRAVAIL DES MAIRES AVEC LES DG ET CONVOCATION D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL**

**CONSIDÉRANT** l'adoption d'un échancier par le comité administratif de la MRC par le biais de la résolution 203-0618;

**CONSIDÉRANT** qu'il est proposé de tenir une rencontre de discussion concernant la mise en œuvre de la stratégie d'attraction avec les directeurs généraux des municipalités et *Visages Régionaux*;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC Brome-Missisquoi doit se positionner rapidement afin de se démarquer;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de tenir une séance extraordinaire en début juillet afin de faire cheminer ce dossier adéquatement;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU :**



No de résolution  
ou annotation

250-0618

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De tenir une rencontre de travail le 4 juillet 2018 de 15 h à 17 h avec les directeurs généraux des municipalités et *Visages Régionaux* afin de discuter de la stratégie d'attraction dans la salle Arthur-Fauteux du centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi.

Que soit convoquée une séance extraordinaire du conseil des maires dès 17 h afin que le conseil puisse adopter la stratégie finale et octroyer les mandats pour la première phase.

**ADOPTÉ**

### **APPUI À LA RÉSOLUTION CM2018-05-129 DE LA MRC DE COATICOOK DEMANDANT UNE BONIFICATION DE L'ENVELOPPE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES POUR RECONNAÎTRE LE RÔLE DE GOUVERNEMENT DE PROXIMITÉ DES MUNICIPALITÉS**

**ATTENDU** qu'à la fin de l'année 2014, le gouvernement du Québec souhaitait atteindre l'équilibre budgétaire et proposa un pacte fiscal aux municipalités, représentant tout près de 300 millions de dollars en coupures directes annuelles;

**ATTENDU** que le gouvernement du Québec dégage aujourd'hui des surplus budgétaires;

**ATTENDU** que les élus municipaux disposent d'une légitimité directe, issue de leurs commettants et que le gouvernement du Québec affirme reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité;

**ATTENDU** qu'à ce titre, il a mainte fois affirmé vouloir augmenter leur autonomie et leurs pouvoirs;

**ATTENDU** la période électorale qui approche à grands pas;

**ATTENDU** qu'il est opportun de bonifier l'enveloppe du Fonds de développement des territoires afin de permettre aux municipalités de jouer leur rôle et augmenter leur autonomie;

**EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX  
ET RÉSOLU :**

- D'appuyer la résolution CM2018-05-129 de la MRC de Coaticook
- De demander au Gouvernement du Québec de réinvestir dans les paiements de transfert qu'il a lui-même coupé depuis 2014, en bonifiant l'enveloppe du Fonds de développement des territoires afin de reconnaître le rôle de gouvernement de proximité des municipalités et leur laisser jouer le rôle qui leur revient;
- De transmettre une copie de la présente résolution à la députation régionale, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour appui.

**ADOPTÉ**

### **PRÉSENTATION DE LA RÉSOLUTION 18-06-156 DE LA MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE-ANGLIERS APPUYANT LA RÉSOLUTION 10250-04-2018 DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE DEMANDANT LA PERMISSION DE MODIFIER LES HORAIRES DE FACTION POUR LES SERVICES AMBULANCIERS**

La résolution 18-06-156 de la municipalité de Laverlochère-Angliers appuyant la résolution 10250-04-2018 de la MRC de la Haute-Gaspésie demandant la permission de modifier les horaires de faction pour les services ambulanciers est présentée aux maires.

Il est décidé d'attendre la décision de la Ville de Farnham concernant cette problématique, avant que le conseil des maires ne se positionne.

251-0618

### **APPUI À LA LETTRE DU COMITÉ DE LA POLITIQUE MADA DE LA VILLE DE LAC-BROME CONCERNANT LA DEMANDE D'IMPLANTATION DU SERVICE 211 DANS LA RÉGION DE BROME-MISSISQUOI**

**CONSIDÉRANT** la réception d'une lettre du comité de la politique MADA de la ville du Lac-Brome le 8 juin 2018 concernant le Service 211;

**CONSIDÉRANT** que le Service 211 est un service téléphonique confidentiel, gratuit et efficace d'information et de référence centralisé vers les ressources communautaires disponibles pour les aînés;



No de résolution  
ou annotation

252-0618

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que ce service permettrait aux gens de s'investir davantage dans leur communauté;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la demande d'implantation du Service 211 qui répond à un besoin essentiel pour les aînés du territoire de Brome-Missisquoi.

De demander au directeur général de proposer une démarche d'implantation.

**ADOPTÉ**

### **APPUI À LA RÉSOLUTION 05-18-162 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE CONCERNANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN À L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER EN SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** l'annonce en août 2017, par le ministère de la Sécurité publique (MSP), du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

**CONSIDÉRANT** que le programme offre l'opportunité, pour chaque MRC, d'aller chercher un montant maximal de 205 000\$;

**CONSIDÉRANT** que la totalité des dépenses admissibles est défrayée par le programme;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a donné son autorisation de procéder au dépôt d'une demande d'aide financière et s'engageait à établir un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU);

**CONSIDÉRANT** que la demande a été acceptée et financé par le MSP à une hauteur de 196 065 \$;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a été informée que selon le programme, les factures doivent être soumises dans un délai de 6 mois suivants la date d'approbation de la lettre signée par le Ministre Coiteux, soit le 28 mars 2018, donc ce qui sera dépensé après cette date, ne sera pas remboursé par le MSP;

**CONSIDÉRANT** que la date limite pour soumettre toute demande était le 31 octobre 2017 et que l'approbation du ministère s'est produite 5 mois plus tard;

**CONSIDÉRANT** que le délai de 6 mois est qualifié comme étant contraignant avec la période estivale à venir ce qui a pour conséquence de créer des délais supplémentaires dans l'acquisition de certains équipements;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREULT  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU :**

- D'appuyer la MRC de Témiscamingue dans sa demande auprès du ministère de la Sécurité publique.
- De demander au ministère de la Sécurité publique une extension du délai en lien avec le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier pour la réalisation totale du projet soit 1 an pour les volets 1 et 2 et 2 ans pour le volet 3.

**ADOPTÉ**

### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Monsieur Roger De Winter, agriculteur, représentant de l'UPA et membre agriculteur au sein du comité consultatif agricole, sollicite l'appui des maires de la MRC Brome-Missisquoi afin que la tarification et la taxation agricole soient révisées.

Monsieur Dorion invite à Monsieur De Winter à déposer ses documents à la MRC et mentionne que ce sujet sera étudié lors de la prochaine rencontre du comité de liaison MRC-UPA et que celui-ci pourrait faire une recommandation au conseil des maires.



No de résolution  
ou annotation

253-0618

Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Sylvie Dionne-Raymond, préfet

M<sup>e</sup> Alexandra Pagé, greffière par intérim

*Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.*